

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 6 MARS 2023

Le 6 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALLIER Stéphane, DUMAS Joële, ESTEBAN Michel, GILS Antoine, JUPILLE Jacky, LAPEYRE Denis, MERCIER Lorna, MERICKSKAY Sylviane, PERRUTEL Robert, RICHELME-DAVID Suzanne, SALASCA Claudine, SOULIÉ Françoise, VILA Léone,

Absents excusés : COSTE Philippe donne procuration à SOULIÉ Françoise.

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

Monsieur BARTHAS Pierre, secrétaire général, est désigné auxiliaire de séance.

Mme le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le rachat de parcelles par AUDE CENTRE. La demande est acceptée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

### **APPROBATION COMPTE RENDU**

Le compte rendu du 6 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **PROJET PHOTOVOLTAÏQUE**

La société ENOÉ SOLIS présente un projet solaire photovoltaïque au sol de 5,6 hectares sur la commune, dans le secteur Saint-Martin, Gourgouly et ruisseau de Naval, sur une friche agricole d'un seul tenant. Les deux propriétaires, qui ont été contactés par la société, ont donné leur accord. Ce type de projet pourrait être admis par le PLU et le SCoT en fonction du critère de qualité agronomique des sols. Des études sont nécessaires autant sur le plan agronomique qu'environnemental et notamment sur l'impact visuel. Le branchement se ferait à 13 km en suivant la route départementale en direction de La Redorte. La production d'une centrale photovoltaïque de cette surface peut alimenter en électricité l'équivalent d'environ 3000 foyers. Cette installation, durant toute la phase de son exploitation, peut générer des retombées fiscales pour le territoire. Le planning de mise en œuvre est de 3 à 4 ans. Un financement participatif est possible par des particuliers. Certains conseillers municipaux font part de leur désaccord personnel par rapport à l'aspect visuel de cette implantation qui, pour eux, dénature le paysage. Le Conseil Municipal discutera de ce projet ultérieurement. Cette société a la possibilité de faire étudier la couverture photovoltaïque de l'atelier municipal et d'autres bâtiments communaux.

### **PRÉEMPTIONS**

- Maison d'habitation 9 chemin des Pèlerins, appartenant à Monsieur et Madame BARTHE Claude.
- Maison d'habitation et remise 1 rue Hippolyte Babou, appartenant à Monsieur SOBRINO Gérard.
- Ancien garage de la ZA, appartenant à Monsieur BRUNET Stéphane.

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

### **RÉGIE UNIQUE**

Sur la proposition du Trésor Public, le Conseil Municipal valide la suppression de la régie de recettes photocopies existante avec tickets. Elle sera remplacée par une régie unique avec registre qui

comprendra les photocopies et la location du foyer le week-end pour les habitants de Peyriac. Toute autre régie de recettes pourra être incluse à cette régie unique.

### **AUDE CENTRE**

Une partie de travaux a été réalisée au Signas dans le cadre de la réhabilitation d'un ancien bras de la rivière en bordure du Moulin. Le but est d'utiliser ce secteur comme espace de rétention en période de crue. Le Syndicat AUDE CENTRE souhaite racheter des parcelles de terrains communaux correspondants à cet espace pour pouvoir continuer ces travaux et en assurer le débroussaillage et l'entretien. À l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la cession de ces parcelles.

### **COLONNE D'EAU**

Deux viticulteurs ont demandé l'ouverture de la colonne d'eau, celle-ci a été refusée par la Mairie car le compteur d'eau volumétrique aux normes n'était pas encore livré. Dans le cadre de la loi sur l'eau, ce compteur est obligatoire et peut faire l'objet d'un contrôle de la DDTM. Cette situation sera rapidement régularisée pour pouvoir ouvrir la colonne d'eau au plus tôt et éviter l'utilisation d'eau potable pour des besoins viticoles.

### **BUDGET**

Proposition et vote des subventions aux associations pour le budget communal 2023. Le budget général sera voté le 11 avril prochain.

### **ZAC - DÉCLASSEMENT VOIRIE**

Mme le Maire rappelle que, dans le cadre du projet d'extension du centre commercial CARREFOUR MARKET, le parking actuel fera l'objet de modification qui nécessite de la part de la commune le déclassement de la voie d'accès (rue de la Gare). Une première réunion a eu lieu avec le commissaire enquêteur et les référents de CARCASSONNE AGGLO pour lancer l'enquête publique. D'autre part, la modification simplifiée du PLU nécessaire pour ce projet est en cours.

La séance est levée à 21h20.

**DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 3 AVRIL 2023 à 18h30**